



Abus d'une agence immobiliere

Par **stephanie**, le **01/07/2012 à 13:25**

Bonjour,
bonjour

il y a 2 mois, je suis spassée par une agence pour trouver un appartement.

Au moment de la remise des clés, l'agent immobilier a été incapable de me remettre la clé de boîte de boîte aux lettres, prétendant avoir emporté par erreur la clé de la boîte voisine. Cette clé devait m'être remise quelques jours plus tard.

2mois plus tard, je n'ai toujours pas de clé!!! Je n'ai jamais pu obtenir mon courrier depuis fin avril. je suis passée 3fois à l'agence pour la réclamer. Situation complètement anormale et qui plus est, en passant ma main dans la fente de la boîte la semaine dernière j'ai pu dégager le haut du courrier (ma boîte est remplie) et j'y ai trouvé une très mauvaise surprise!! J'avais reçu une facture pour l'eau, puis un rappel, et comme je n'ai pas payé, j'ai reçu une mise en demeure avec menace de me couper l'arrivée d'eau et des intérêts moratoires qui couraient depuis plusieurs jours, sans oublier une pénalité de 10% que j'ai dû payer!!!!

Il y a une semaine j'ai à nouveau demandé qu'on m'ouvre enfin cette saleté de boîte (et je reste polie), le directeur d'agence au cours d'une visite (je quitte ce logement) est venu avec soit-disant un "pass" mais bien sûr, pas de magie, ma boîte est toujours fermée...

En dehors de ce souci qui me contrarie énormément (ma petite fille a du courrier dans la boîte provenant de ses grands parents qu'elle ne voit que tous les 2mois...) il y a un autre souci. La porte d'entrée de l'immeuble, une maison ancienne en pierres, avait les carreaux cassés lorsque j'ai visité. Soit-disant que ce serait réparé très rapidement, j'ai bien insisté en prévenant que je souhaitais plus de sécurité. A ce jour, toujours rien, si ce n'est une porte en bois avec un trou béant au milieu, n'importe qui peut actionner l'interphone à l'intérieur en

tendant le bras.

cette agence mettait en avant lors de la visite qu'elle faisait la mise en relation entre bailleur et locatataire en recherche de logement et qu'elle assurait aussi la gestion par la suite.....mais quelle gestion???

j'ai payé plus de 400euros de frais d'agence.

Aujourd'hui concrètement, l'agence n'a pour moi pas du tout rempli ses fonctions.
que puis je faire? un courrier en recommandé pour réclamer une partie du remboursement des frais d'agence? porter plainte, n'est ce pas excessif? ou les menacer de saisir une association de défense des consommateurs???je suis excédée et comme je galère déjà pas mal financièrement je suis outrée de voir que des gens se font de l'argent de manière aussi amoral...
merci d'avance pour votre aide.

Par **edith1034**, le **01/07/2012** à **16:12**

les travaux sont à la charge non pas de l'agence mais du propriétaire qu'il faut assigner devant le tribunal d'instance

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbbs.net/contratlocationvide.htm>